



Cher citoyen.enne,

Dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles PLAN D'ACTION 2019-2024, la MRC des Appalaches a adopté, le 13 octobre 2021, un plan de gestion des matières résiduelles révisé qui indique que toutes ses municipalités, incluant celles de moins de 500 habitants doivent se conformer à une troisième voie de gestion de ces matières. (Les deux autres étant la collecte des ordures et la collecte du recyclage)

Le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a offert aux municipalités trois façons de valoriser les déchets organiques et ainsi pouvoir profiter d'une aide financière pour mettre sur pied ce projet qui a pour objectif de faire une véritable différence dans la façon dont le Québec gère ses matières organiques.

Il veut en arriver à :

- Offrir la collecte de la matière organique à tous les citoyens du Québec d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030;
- Réduire de 270 000 tonnes d'équivalent CO₂ par année les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030.

Les trois moyens proposés par le Ministère afin de traiter les matières organiques parmi lesquels votre municipalité a effectué un choix sont :

- Faire la collecte porte-à-porte (Bac brun) ;
- Mettre à la disposition des citoyens, un ou plusieurs contenants communs à des endroits stratégiques dans la municipalité ;
- Encourager le compostage par l'utilisation de composteurs domestiques et de contenants de cuisine.

Étant donné que nous vivons à majorité en territoire rural, votre municipalité a fait le choix de procurer à tous les citoyen.enne.s le désirant, des composteurs domestiques ainsi que des contenants de cuisine pour en faciliter l'utilisation.

Restez à l'affût des détails qui vous seront transmis prochainement...